



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Secrétariat de la CDPENAF

Tél : 01 60 56 73 00

Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 22 avril 2025

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire-adjoint,

La révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil municipal le 12 décembre 2024.

Par courrier, réceptionné le 18 février 2025, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie, le jeudi 17 avril 2025 pour examiner ce projet, qui a été présenté, par le secrétariat de la CDPENAF.

Après avoir présenté la commune et le projet, il a pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet de révision allégée n° 2 du PLU de votre commune de Vaux-le-Pénil.

La commission aurait souhaité qu'une mesure de compensation sur le déclassement EBC et l'abattage de 6 arbres lui soit proposé, comme la plantation de nouveaux arbres.

Conformément à l'article R.153-8 du Code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire-adjoint, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Aurélien MASSOT
Maire-adjoint.
Mairie de Vaux-le-Pénil
8, rue des Carrouges
77000 VAUX-LE-PENIL

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur

Laurent BEDU